

Paris, le 13 juin 2025

Compte rendu de la réunion du comité de surveillance

Le Comité de surveillance de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) s'est réuni, le mercredi 11 juin afin d'émettre un avis sur le rapport annuel 2024.

Il est composé de 4 membres du Parlement : Mme Marie-Christine Dalloz, députée du Jura, M. Jérôme Guedj, député de l'Essonne, Mme Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne et M. Philippe Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres ainsi que des présidents des Caisses nationales de Sécurité sociale, du Secrétaire général de la commission des comptes de la Sécurité sociale et de représentants des ministres et des corps de contrôle.

En ouverture de séance, Mme Marie-Christine Dalloz, députée du Jura a été élue présidente du Comité de surveillance avec Mme Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne comme suppléante.

Pour mémoire, le rôle du Comité de surveillance de la CADES est d'émettre un avis sur le rapport annuel de la CADES. Il peut également être consulté sur toute question par le Conseil d'administration.

Le Comité a émis un avis favorable sur le rapport annuel de la CADES pour l'année 2024. Ce rapport est constitué du rapport de gestion de l'ordonnateur et des comptes annuels établis par l'agent comptable. En 2024, la CADES aura achevé la reprise de dette décidée en 2020 à la suite du Covid (solde de 8,8Md€ repris) et amorti près de 16Md€ de dette sociale. Les comptes, arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mars 2025 ont été approuvés par les ministres de tutelle.

«Je salue le travail de la CADES pour l'amortissement de 16 milliards d'euros comme l'avait prévu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, ainsi que pour l'achèvement de la reprise de dette de 136 milliards d'euros au titre de la loi du 7 août 2020.» a déclaré Elisabeth Doineau, Présidente par intérim du Comité de surveillance de la CADES.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministère chargée des finances et du ministère chargé de la Sécurité sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires. Ses comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement

et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Geneviève GAUTHEY
Secrétaire générale
Tél. : 01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr

Philippe PETITBON
Secrétaire général adjoint
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@cades.fr

Maelle VIALE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
maelle.viale@cades.fr